



Resiliation contrat auto du au non prelevement

Par **Tidji**, le **05/08/2016** à **14:19**

Bonjour à tous,
Mon assurance m apprend que je ne suis plus assuré depuis le 04/06/16 et nous sommes aujourd'hui le 05/08, Pour cause de mon paiement. Ayant choisi la mensualisation, j ai fais passé mon RIB en début d année. Mais ñ ayant pas fait attention que les prélèvements ne se faisait pas, ils ont résilier mon contrat. Et m apprenent que je doit payer la somme du de l année sans être assurer. j ai reçu deux courrier, un de financo le 09/07/16 qui m apprend que malgré multiples courrier s(que je ñ ai jamais reçu) mon dossier par à l huissier de justice. le 23/07/2016, courrier de l huissier de justice, En me disant qu'il faut régler la totalité de la somme avant exécution forcée.
Ayant appelé à mainte reprises mon assurance et expliquant que le travail ñ à pas été fait de leur côté, ils ne veulent rien savoir.
Le RIB ñ à jamais été enregistré alors que je l ai déposé en mains propres.
Je ne sais plus comment m y prendre, si quelqu'un peut m aiguiller ce serait un soulagement, Merci

Par **chaber**, le **05/08/2016** à **14:38**

bonjour
[citation]Mais ñ ayant pas fait attention que les prélèvements ne se faisait pas, ils ont résilier mon contrat[/citation]
normal.
rnsi impayé LR de mise en demeure donnant 30j pour régulariser. Les garanties sont suspendues 10J s'il n'y a pas eu règlement puis résiliation . (code des assurances)
[citation]Et m apprenent que je doit payer la somme du de l année sans être assurer. j[/citation]
normal
le prélèvement mensuel n'est qu'une simple facilité de trésorerie pour l'assuré pour le paiement d'une prime annuelle (code des assurances)
[citation]mon dossier par à l huissier de justice. le 23/07/2016, courrier de l huissier de justice, En me disant qu'il faut régler la totalité de la somme avant exécution forcée.

[/citation]normal Vous êtes encore dans une phase amiable
[citation]Le RIB n'a jamais été enregistré alors que je l'ai déposé en mains propres. [/citation]Avant de rejeter la faute sur l'assureur, si vous aviez vérifié régulièrement vos comptes vous vous seriez aperçu qu'il n'y avait eu aucun prélèvement

Par **Tidji**, le **08/08/2016** à **09:25**

Merci pour ces réponses,
Je vais régler mon dû et essayé de m'assurer à nouveau. Mais il me semble que je vais être fiché mauvais payeur.

Par **chaber**, le **08/08/2016** à **10:12**

[citation]Mais il me semble que je vais être fiché mauvais payeur. [/citation]uniquement auprès des assureurs.
Il faudra absolument déclarer la résiliation pour non-paiement